

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5548**

commune (s) : Lyon 9<sup>e</sup>

objet : **ZAC la Duchère - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue Beer Sheva**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la ZAC de la Duchère, il est prévu de construire l'îlot 41, destiné à accueillir un centre culturel musulman.

Ce projet d'aménagement repose essentiellement sur un tènement de la ville de Lyon.

Toutefois sur une bande de neuf mètres carrés, l'îlot empiète sur la voirie communautaire.

Aussi convient-il de déclasser, au profit de la ville de Lyon, cette portion de voirie de neuf mètres carrés située rue Beer Sheva, à l'angle du boulevard de la Duchère, identifiée A sur le plan joint au dossier.

La ville de Lyon fera son affaire de la présence de réseaux éventuels grevant l'emprise de cette portion de voirie.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Prononce**, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue Beer Sheva à Lyon 9<sup>e</sup>.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,